

PAIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,

11 francs pour trois mois,

21 francs pour six mois,

40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 28 avril 1848.

Le recensement général des votes dans le département du Rhône devait être achevé hier et son résultat proclamé ; dès l'heure indiquée pour le commencement de l'opération, des groupes nombreux se sont formés sur la place des Terreaux et à l'entrée des rues qui l'avoisinent ; bientôt la foule a été considérable, s'entretenant des chances probables du scrutin, impatient de connaître l'arrêt définitif, mais cependant tout-à-fait calme.

A trois heures, il manquait encore quelques procès-verbaux des cantons ruraux ; d'un autre côté, le recensement paraît devoir être beaucoup plus long qu'on ne s'y était attendu, les votes des militaires s'étant, dit-on, fractionnés de la façon la plus extraordinaire, et la mairie a fait annoncer du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville que le résultat ne pourrait être connu qu'aujourd'hui ; une affiche en a prévenu les citoyens. Les groupes ont continué à stationner jusqu'au soir. Durant toute la nuit, de fortes patrouilles de la garde nationale ont parcouru la ville ; tout était complètement tranquille.

Ce matin, le travail de dépouillement a recommencé activement ; au moment où nous écrivons, il n'est pas encore terminé, mais il le sera sans aucun doute dans quelques heures. Déjà la place des Terreaux est occupée par un nombre considérable de citoyens qui attendent avec une certaine anxiété que l'administration fasse connaître le résultat des votes.

Les élections de notre département se partagent assez nettement entre deux listes de candidats, celle du club de la campagne et celle du club central, l'une et l'autre légèrement modifiées suivant les sections et les cantons par les opinions particulières et les amitiés ; quelques hommes portés sur toutes les listes, par une sorte d'accord tacite, seront nommés à un chiffre de voix immense ; jusqu'à présent, nous ignorons pour les autres candidats de quel côté se trouve la majorité ; chacun croit encore l'avoir en ce moment.

La ville de la Guillotière offre cette singularité que, sur dix mille votants, il y a eu trois cents candidats. Dans quelques cantons ruraux, on a donné un nombre considérable de voix à des maires et à des adjoints parfaitement inconnus dans le reste du département ; le nombre des aspirants à l'assemblée nationale sera donc fort grand.

Aujourd'hui tout sera connu à Lyon, dans quelques jours nous saurons comment ont voté les départements, et les partis ne tarderont pas à se dessiner avec netteté. Le *Courrier de Lyon* d'hier renferme un tout petit article d'une violence extrême qui annonce assez l'espérance de voir triompher partout la réaction. Il faut convenir que les hommes de l'ancien juste-milieu ont fait de grands efforts pour réussir. Depuis quelques semaines ce parti semble se réorganiser au milieu de nous ; peut-être ne serait-il pas bien difficile de suivre ses menées à travers certaines manifestations.

Ceux qui ont cru que les exaltés du juste-milieu pouvaient se réunir franchement à la République, même dans un désir d'ordre, de tranquillité, de prospérité, ceux-là se sont abusés ; on n'a pas crié, déclamé si long-temps contre les républicains, on n'a pas essayé de les flétrir, on ne les a pas désignés à la haine de la France, on n'a pas jeté sur eux les plus odieuses calomnies, pour se ranger de leur côté aussi tranquillement, pour ne pas ourdir quelque bonne petite conspiration au premier moment qui paraîtra favorable.

Les hommes de la régence ne sont pas découragés, loin de

là, et il ne faudrait pas s'étonner, si l'ancien juste-milieu se trouvait en force à la chambre, de l'entendre faire quelque proposition à cet égard.

Les légitimistes auront peu de succès dans notre département, mais il n'en sera pas de même partout, et l'on peut voir dans la liste donnée par les journaux de Marseille, et que nous reproduisons plus bas, que leur parti sera représenté par ses anciens chefs. La *Gazette de France*, dont nous avons mentionné hier la singulière proposition de l'hérédité du pouvoir dans la République, se démasque un peu mieux aujourd'hui en citant un passage des mémoires de Bourienne où il est dit que les deux restaurations sont tombées pour n'avoir pas été faites dans le sein d'une assemblée nationale. L'allusion est assez claire ; au milieu de ces deux partis, les républicains auront de rudes combats à soutenir.

Elections.

Nous pensions pouvoir donner le résultat des votes des départements circonvoisins ; mais, comme à Lyon, le travail s'est prolongé. Les journaux qui nous arrivent de l'Isère, de Saône-et-Loire, du Jura, etc., n'annoncent que le résultat des chefs-lieux ; les cantons ruraux ne sont pas encore terminés.

MACON. — Le dépouillement est terminé au chef-lieu et dans plusieurs cantons, il n'en manque plus qu'un très petit nombre, et déjà on peut regarder comme nommés MM. Lamartine, Mathieu, Mathey, Thiard, Bourdon, Roland, Lacroix, Ledru-Rollin, Ménard et Darlod.

MARSEILLE. — Voici la liste des dix candidats qui ont obtenu le plus de suffrages jusqu'au 27 dans le département des Bouches-du-Rhône :

Barthélemy, maire ; Lamartine, Démosthènes Ollivier, Berryer, Sauvaire-Barthélemy, Astouin, Laboulle, Lacordaire, Reybaud, Cornenin.

Ce résultat, s'il est définitif, sera un événement très imprévu pour beaucoup de personnes.

Hier, la Guillotière a été le théâtre d'une belle fête. Les officiers de la garde nationale et le corps municipal, enthousiasmés des paroles que leur avait fait entendre le général Gêmeau, ont eu l'idée de lui offrir une soirée militaire dans la belle salle du Jardin-d'Hiver. Ils avaient invité avec lui le général Neumayer, le colonel d'état-major Fumat, et tous les officiers des divers corps cantonnés dans la commune. Les uniformes riches et variés, au milieu de la verdure et des fleurs, formaient un spectacle ravissant. La joie la plus vive et la plus franche, l'union la plus sympathique, n'ont cessé de régner dans cette réunion.

Des toasts chaleureux ont été portés par divers citoyens, et entre autres par le maire de la Guillotière. Le général a répondu par les paroles suivantes :

« Soldats citoyens et citoyens soldats !

« Je ne puis vous dire combien je suis heureux de cette cordiale réception. Vous avez compris tout ce qu'il y a dans le cœur de l'armée ; je vous en remercie pour elle et pour moi. Je suis venu au milieu de vous pour consacrer tout ce que j'ai de forces au triomphe de la République. La République, c'est ce que nous voulons tous, et si quelques-uns de nos frères se tiennent encore à l'écart, s'ils se défont, c'est qu'ils ne nous connaissent pas ; il faut qu'ils sachent que nous n'avons tous un cœur que pour les aimer, des bras que pour les embrasser.

« Tous nous voulons la République ; mais nous la voulons pure, honnête, garantissant tous les fondements de la société, la propriété et la famille. C'est cette République que par nos efforts réunis, ar-

mée, garde nationale, nous ferons triompher de tous ses ennemis. Comptez sur nous, à la vie, à la mort.

« Vive la garde nationale de la Guillotière !

« Vive la République ! »

A dix heures, l'assemblée en masse a accompagné le général à la mairie de Lyon, et, au moment des adieux, l'a salué de ses acclamations unanimes ; puis la fête a recommencé et s'est prolongée très avant dans la nuit. Les officiers de l'armée se sont retirés heureux de l'accueil sympathique dont ils avaient été l'objet.

Nouvelles d'Italie.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE BRESCIA.

Brescia, 21 avril.

Le roi Charles-Albert, parti dans la matinée du 19 pour Mantoue afin de se joindre aux troupes toscanes et romaines, dut à son heureuse étoile le bonheur d'être témoin d'un brillant fait d'armes dont tout l'honneur revient à la valeur des siens. Vers les dix heures du matin dudit jour, la plus forte partie de la garnison autrichienne de Mantoue avait quitté cette dernière ville pour empêcher les troupes fraîchement arrivées de faire leur jonction avec les Piémontais. Celles-ci s'avançaient par la route de Rivalta, Grazie et Curtatone. Il y avait les lanciers de la brigade Aoste, conduite par le général Sommariva de Rivalta ; une autre brigade venait de Puricella et du pont Roverso ; une autre, avec de l'artillerie et de la cavalerie de Sarginesco et Castelluchio, s'avançait vers le sanctuaire de Grazie. Les troupes piémontaises commencèrent à attaquer les Autrichiens sur les deux ponts, tout près de Grazie et de Curtatone ; les Autrichiens reculant toujours étaient vivement poursuivis par les Piémontais et les Toscans qui s'avançaient contre eux avec courage. Tels étaient l'ardeur et le courage de nos troupes, qu'elles parvinrent bientôt à s'emparer d'un bastion qui était une des clefs de Mantoue. L'artillerie tonnait avec un fracas extraordinaire, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; mais celle des Autrichiens faisait peu de mal aux nôtres, tandis que la nôtre, dirigée avec cette adresse qui la place au rang des meilleures artilleries de l'Europe, démontait facilement les canons ennemis et éclaircissait rapidement les rangs autrichiens.

Les Autrichiens éprouvèrent de grandes pertes ; parmi les nôtres, il n'y eut que cinq morts et quelques blessés.

Le roi, qui se trouvait à la petite église des Anges, admirait la rare intrépidité des siens.

Cette vigoureuse démonstration a dû prouver à nos frères de Mantoue que l'heure de leur délivrance ne tarderait pas à sonner.

Un autre fait d'armes assez important suivit celui que nous venons de rapporter. Les Piémontais enlevèrent toutes les provisions destinées à la ville de Mantoue, et, après avoir battu et mis en fuite les Autrichiens, ils s'emparèrent de cette importante ligne de communication.

Pendant que tout ceci se passait dans la journée du 19, les Autrichiens renfermés dans Peschiera fêtaient le jour de naissance de Ferdinand, et lançaient des boulets sur le camp piémontais ; mais pas un de nos soldats ne fut atteint.

D'après la direction donnée aux préparatifs militaires, il paraît que Charles-Albert a l'intention d'attaquer simultanément Peschiera, Vérone et Mantoue, et d'empêcher les troupes autrichiennes de se secourir mutuellement et de se concentrer dans aucune de ces places.

Charles-Albert a son quartier-général à Gazzoldo.

La députation chargée de l'échange des prisonniers de guerre a été reçue par Charles-Albert avec de grandes démonstrations de satisfaction.

La population de Montechiaro, avec ses autorités municipales, le clergé et la garde civique, a accompagné à sa dernière demeure le soldat Luigi Quaranta di Setto, qui faisait partie du 4^e régiment piémontais, de la compagnie des grenadiers, et qui avait succombé dans l'hôpital de cette ville. Ce tribut d'affection spontané pour un simple soldat, de la part de cette brave population de Montechiaro,

FEUILLETON DU CENSEUR. — 29 AVRIL 1848.

UNE AVENTURE DE GRAND CHEMIN.

SOUVENIRS MILITAIRES.

(Suite. — Voir le Censeur d'hier.)

Mon premier mouvement, quand nous fûmes rentrés dans nos ténèbres, fut d'envoyer cette vieille à tous les diables ; toutefois, je me contins en considération de sa misère. La nuit, à son âge, battre les champs par un temps pareil ! il y avait bien là de quoi justifier ma mauvaise humeur. D'ailleurs, si je ne m'étais pas trompé, une sorte de dignité hautaine, empreinte dans toute sa personne, donnait de son caractère et de ses sentiments une idée que ne détruisaient ni l'humilité de son état, ni la rudesse peut-être affectée de son langage.

Je m'arrêtai à cette remarque ; ce que j'ai de romanesque dans l'esprit prit feu tout-à-coup, et je perdis en même temps le sentiment de la fatigue. — Au fait, me dis-je, que signifie ceci ?... Il est clair que cette femme n'a pas toujours vécu dans l'abjection relative où je la vois plongée... Il est clair qu'une vraie cantinière ne se fût montrée ni si impertinente envers un officier, ni si oublieuse envers un débiteur... Oui, cela est clair ; mais qu'en conclure ?... Comment ! qu'en conclure ?... Est-ce que nous n'entrons pas demain en Espagne ? Est-ce que cette merveilleuse jeune fille, que personne ne connaît, qui ne parle à personne, et dont le baril est toujours vide, par la seule raison qu'on n'y met jamais rien, est-ce que tout cela ne donne pas à penser ?... Je dis qu'il y a là-dessous du mystère ; je dis que si les manières de ces femmes, si éloignées de la vulgarité inhérente à leur condition apparente, n'ont jusqu'ici frappé personne, cela tient à l'insouciance ou à la grandiosité des gens qui sont à même de les voir de près. Je dis qu'un grand dessein les préoccupe, et que c'est pour l'atteindre plus sûrement qu'elles ont revêtu ces habits d'emprunt et se sont enrôlées parmi nous.

Mon imagination prit là-dessus un nouvel essor.

— C'est un fait, ajoutai-je, qu'il est dans notre vie des moments où rien ne nous est caché. En vérité, l'histoire de cette jeune fille me semble encore plus facile à deviner que celle de la Marengo. D'abord, c'est du sang pa-

tricien qui coule dans ses veines ; on n'est pas du peuple avec des yeux comme ceux-là. Ensuite sa patrie est, comme la fort bien compris le fourrier Mangepain ou Rongepain, le pays taciturne et brûlé vers lequel nous marchons. Enfin, elle aura infailliblement vu le jour dans un de ces vieux palais à façade nue et grisâtre dont deux géants de granit gardent l'entrée... Que si je me trompe sur quelques détails, du moins je ne me trompe pas sur le fond... Un soir, comme elle folâtrait, étant encore toute petite, sous les orangers et près du jet d'eau de la cour, des bohémien l'auront enlevée pour exploiter à leur profit sa grâce et sa gentillesse... Ces événements sont fréquents en Espagne... Au milieu de leur horde immonde, elle aura précisément gardé le souvenir des respects et des splendeurs dont son heureuse enfance fut environnée. D'où l'incomparable fierté de son regard, de bonne heure habituée à planer sur la foule du haut d'un balcon mauresque ; d'où son dédain pour les tourlouroux facétieux et galants au milieu desquels elle vit. Certes, il n'y a rien dans tout cela que de très vraisemblable... Voilà qu'un beau jour, après d'infructueuses tentatives, elle réussit enfin à échapper à ses ravisseurs, que l'appât du maquignonnage avait attirés à Bayonne... Ce sont peut-être eux seulement qui nous ont vendu notre méchant mulet de division, les infames ! Rien que pour cela... Mais passions. Alors elle se sera confiée à la Marengo, à cause de ses rapports avec les soldats, instruments de force et de protection. Le reste coule de source. La Marengo, que recommandent un grand courage, une discrétion à toute épreuve, une expérience consommée, et qui porte sur son front sévère le cachet de ces divers attributs, lui aura offert de la reconduire dans son pays, à la seule condition d'être un jour à même, par sa noble et riche famille, de pouvoir répudier un état qui la ravale. Sans ces circonstances, est-ce que l'intérêt à la fois tendre, inquiet, farouche qu'elle porte à la Fouine, comme l'appellent ces malappris, serait explicable ? Evidemment non... Maintenant, il s'agit pour cette jeune fille de n'attirer l'attention de personne, afin que, de retour dans le palais de ses pères, nul ne puisse soupçonner dans quels bas-fonds sont éclosés les premiers fleurs de sa beauté. On impute souvent à crime les torts de la fortune ; ces torts, elle veut qu'on les ignore, car le malheur l'a douée d'une sagesse précoce.

En ce moment, le bruit que fit sur la chaussée un fusil qu'un soldat venait d'y laisser tomber me tira de ma rêverie. Aussitôt, comme une bulle légère, mon petit roman s'évanouit. Toutefois, je restai convaincu que ces femmes n'étaient point tout-à-fait ce qu'elles voulaient paraître. — Certainement, me dis-je, il y a du vrai dans ce que je me racontais à moi-même tout-

à l'heure. Eh ! mon Dieu ! l'Espagne n'est-elle pas le pays des fortunes inespérées et des catastrophes subites ? Que de mystères dans ces villes silencieuses où se plaisent les moines et les cyprès, dans ces campagnes aux lointains azurés où le vent, sous le pied de la haquenée des brunes infantes, soulève, aux rayons d'un soleil ardent, de petits nuages de poudre d'or !... Vous verrez que ce couple étrange nous plantera là dès que nous aurons passé la Bidassoa. Au reste, dès demain, je me renseignerai de mon mieux sur leur compte. Si rien ne vient ébranler la bonne opinion que j'ai d'elles, je me réserve de leur venir chaleureusement en aide. Trop de déférence de ma part pourrait les inquiéter en leur faisant connaître que j'ai pénétré leur secret (au moins en partie) ; j'entreprendrai leur sécurité en leur tenant un langage en rapport avec les dehors sous lesquels elles se cachent. Néanmoins je veux que la jeune fille connaisse que je l'ai devinée, bien que je ne veuille pas en avoir l'air ; je veux de plus qu'elle ne quitte point ce pays sans emporter de moi une idée favorable. Qui sait ? L'Espagne, après tout, n'occupe qu'un point sur la mappemonde ; sur ce point, deux individus peuvent un jour se rencontrer, et il serait doux... Holà ! me dis-je, c'est assez d'un roman pour ce soir.

Je me rapprochai de Chandelle.

— Et votre chanson, fainéant ?

— J'attends vos ordres, lieutenant.

— En ce cas, commence.

Chandelle, comme un saltimbanque qui va mettre une chaise en équilibre sur son nez, renversa la tête en arrière, puis, donnant de la voix comme s'il eût eu à cœur d'être entendu de l'autre côté des Pyrénées, il nous régala du couplet suivant, sur l'air : *Réveillez-vous, belle endormie*.

Quand je vais à la cathédrale,

C'est pour entendre le serpent ;

Un chanoine, un jour, dans sa stalle...

Il en était là, quand, la pluie, qui depuis un moment avait cessé, recommençant tout-à-coup à tomber avec fureur, force lui fut de s'interrompre. Cette fois, la rafale nous donnait en plein visage ; le vent, comme un athlète puissant, ne nous laissait avancer qu'en nous contraignant à lutter contre lui de toutes nos forces. Dès-lors, nos jeunes soldats, brisés de fatigue, ne dissimulèrent plus leur découragement. Quelques-uns s'arrêtèrent, sortirent des rangs, s'affaissèrent sur eux-mêmes, et déclarèrent, d'une voix à la fois dolente et résolue, qu'ils attendraient dans cette position le passage des voitures chargées de recueillir les élopés et les malades. D'autres, jugeant

a produit le plus grand effet sur notre armée, et montré les sentiments qui animent cette population, qui ne laisse échapper aucune occasion de faire éclater ses sentiments de gratitude et d'admiration pour les valeureuses troupes du Piémont.

Vive l'Italie! Vive Pie IX! Vive Charles-Albert!

Par procuration du gouvernement provisoire :
G. BORCHETTI, secrétaire-général.

GOVERNEMENT PROVISOIRE DE LA LOMBARDIE.
Bulletin du jour.

Les colonnes de la Toscane conduites par le général d'Arco Ferrari, dont on annonçait la prochaine arrivée, se trouvaient encore au quartier-général de l'armée. Elles sont environ au nombre de 5,000 hommes, avec 200 chevaux et 8 pièces d'artillerie. Il s'y trouve 1,300 volontaires appartenant aux meilleures familles de Florence. On pense qu'en ce moment il doit être arrivé de l'université de Pise un renfort qui était attendu.

A Mantoue, on donne pour certain que les habitants qui étaient en otage ont été remis en liberté.

Un journal annonce qu'un corps d'Autrichiens s'est emparé du pont de Mosticello. Une grande épouvante s'est répandue parmi les populations de la Valteline et de Valcamonica par la crainte que l'ennemi ne puisse entrer dans notre territoire par la partie du Tonol.

Pour faire disparaître toutes ces appréhensions, le ministre de la guerre a ordonné qu'un corps de troupes régulier, muni de quelques pièces d'artillerie, fût immédiatement expédié pour renforcer les volontaires qui, de toutes les vallées voisines, sont arrivés en nombre pour défendre cette importante position.

Milan, le 22 avril 1848.

Par procuration du secrétaire-général du ministre de la guerre :
C. REALE.

— La prise de Vérone, annoncée par deux journaux, n'est pas encore un fait certain; la *Gazette Piémontaise* des 19 et 20 n'en parle pas. Au contraire, il paraît que Peschiera tient encore.

Paris, le 26 avril 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUR.)

Les élections de Paris seront bonnes. Les onze membres du gouvernement provisoire seront tous élus. Un très grand nombre de citoyens, et partiellement d'ouvriers, ont cru devoir, avec raison, ne pas faire d'exception pour ou contre tel ou tel membre, et ont voté pour tout le gouvernement. Cependant il y aura en faveur de M. Lamartine une majorité très considérable.

Dans les départements, la réaction paraît, d'après nos correspondances, avoir dicté les votes d'un grand nombre d'électeurs. Nous voyons, par les dernières nouvelles du Pas-de-Calais, que des hommes du républicanisme le plus sincère ont été écartés au profit de certains hommes plus que douteux. Dans la Somme, il en sera de même. Dans l'Eure, M. de Vatimesnil et plusieurs autres légitimistes ont des chances de succès. Sur des listes que nous avons vues on met en avant M. Hippolyte Passy, comme recommandé à l'armée par le gouvernement provisoire, et ce mensonge portera ses fruits; M. Hippolyte Passy, qui n'était pas bien éloigné d'entrer dans le ministère Guizot il y a trois mois, sera probablement nommé. Nous ne parlons que des départements les plus proches, et dont nous avons des nouvelles, sans oublier Seine-et-Oise, où les choix ne sont pas irréprochables, tant s'en faut, et où M. Remilly, homme de la majorité Guizot, sera élu.

Maintenant, de deux choses l'une : puisque les départements se sont assez défilés de l'esprit d'ordre qui anime la majorité des habitants de Paris pour qu'ils envoient à l'assemblée des hommes chargés peut-être de s'opposer à des réformes sérieuses, il arrivera, ou que ces représentants de la peur et de l'égoïsme seront forcés de marcher avec les hommes qui veulent toutes les conséquences de la République, et particulièrement l'amélioration morale et matérielle des classes jusqu'ici déshéritées, ou qu'ils résisteront et formeront un parti séparé.

S'ils marchent avec les représentants qui veulent l'étroite alliance du progrès social avec l'ordre et le respect des propriétés, ils mettront à leur propre nature, à leur origine, à leur raison d'être, puisqu'ils sont nés de la peur. S'ils forment un parti séparé, il pourra se faire, et Dieu le veuille! qu'ils soient en minorité. S'ils sont en majorité, nous n'osons pas envisager les malheurs qui fondront sur la France. Aujourd'hui que les scrutins sont fermés, on ne nous accusera pas de vouloir influencer les votes par de sinistres prédictions. Ce n'est ici que le cri de notre conscience éclairée par ce que nous voyons, par ce que nous entendons dans les rangs de la garde nationale.

FÊTE DU CHAMP-DE-MARS.

De toutes les solennités destinées à inaugurer la nouvelle ère républicaine, la plus imposante sera, sans contredit, celle qui est indiquée pour le 4 mai, à l'occasion de l'ouverture de l'assemblée nationale.

Quelques parties du programme dont nous tracerons une esquisse rapide ont un caractère tout à la fois grandiose et pittoresque.

Sur la ligne des boulevards seront échelonnés 32 édifices légers, sortes de reposoirs sous lesquels seront exposés les produits les plus remarquables des diverses branches du travail; chacun de ces édifices, entouré de jeunes filles, servira de lieu de réunion aux délégués des corps d'état désignés par le sort pour transporter les produits de toutes les industries au Champ-de-Mars.

Dans la rue ci-devant Royale stationneront les délégués de la garde nationale à cheval, formant la tête du cortège.

Vendront ensuite : les membres du gouvernement provisoire, les représentants de l'assemblée constituante, les délégués des départements, les députations des ministres des différents cultes, les délégués des ouvriers, les corps savants, les cours et tribunaux.

Sur la place de la Madeleine, on verra un char attelé de quatre paires de bœufs aux cornes dorées et ornées de bandelettes.

Ce char, d'une forme simple et rustique, portera d'abord trois arbres : un chêne, un laurier, et un olivier, symboles de force, d'honneur et d'abondance; puis une charrette au milieu d'un groupe d'épis, de fruits et de fleurs.

Autour du char, un chœur composé de jeunes filles, élèves du Conservatoire de musique, chantera des hymnes patriotiques.

Derrière le char, les orphéonistes alterneront avec l'autre chœur. Les piedestaux du pont d'Iéna seront surmontés de statues représentant l'Agriculture, l'Industrie, la Marine, l'Armée de terre.

A l'entrée du Champ-de-Mars s'élèveront deux colonnes ou pyramides surmontées des drapeaux nationaux des peuples qui ont conquis la liberté.

Sur la colonne de droite seront inscrits les noms des villes révolutionnaires d'Allemagne et d'Italie; au pied s'élèveront trois figures, la France, l'Allemagne et l'Italie, se donnant la main.

Autour et au pied de la colonne de gauche se dresseront les figures allégoriques de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, se donnant aussi la main.

Au-dessus de ces figures et sur la même colonne seront inscrits les noms des 86 départements.

Deux chœurs, l'un d'orphéonistes, l'autre de femmes, accompagnés par des orchestres, salueront de leurs chants chacune des sections du cortège à son entrée dans l'enceinte du Champ-de-Mars.

Le char symbolique, le clergé catholique, les ministres des différents cultes, les membres du gouvernement provisoire, les représentants de l'assemblée constituante, les délégués des ouvriers, de l'armée et de la garde nationale, les corps savants, les cours et tribunaux prendront le centre du Champ-de-Mars.

Les travailleurs, l'armée et la garde nationale en masse suivront les allées latérales, où seront placés quatre rangées de tentes surmontées de flammes et de banderoles, et seize monuments destinés à recevoir les chefs-d'œuvre des travailleurs.

A l'extrémité du Champ-de-Mars, devant l'Ecole-Militaire, s'élèvera une vaste construction, espèce de forum en hémicycle, contenant de vastes gradins disposés de manière à former un immense amphithéâtre embrassant tout le pourtour.

Le centre du Champ-de-Mars sera marqué par une statue de 8 à 10 mètres de hauteur, représentant la République française.

Le piédestal de cette statue sera assis sur une large base circulaire disposée en gradins, où l'on montera par quatre escaliers offrant à leur entrée deux lions de proportion colossale, aux armes de la ville de Paris et des principales villes de France, et surmontés du symbole de la fraternité.

Autour du socle de ce monument, on réunira les drapeaux et les bannières des travailleurs en un vaste et imposant faisceau; de sorte que la figure de la République s'élèvera au milieu de ce groupe, symbole de force, d'amour et de travail.

Cinq salves d'artillerie et des chants patriotiques exécutés par deux grands orchestres placés au centre des faces latérales annonceront le commencement de la cérémonie.

Au même moment, un ballon, pavoisé aux couleurs nationales, s'élancera dans les airs, et les tentes, placées sur quatre rangs autour du Champ-de-Mars, s'ouvriront et laisseront voir des tables toutes servies; les toiles, s'étendant par un appareil de cordages disposé à cet effet, s'uniront de manière à former un immense velum qui abritera tous les convives.

A neuf heures du soir, un feu d'artifice sera tiré sur le pont de la Concorde.

A la même heure, un autre feu représentant la prise de la Bastille se tirera au Champ-de-Mars même.

Cette fête sera grande comme toutes les solennités populaires, et le 4 mai éclipsera sans doute le 20 avril; car ce ne sera plus seulement Paris et la banlieue qui prendront part à cette fraternisation, mais un grand nombre d'habitants des départements et d'étrangers qui pourront se convaincre par le témoignage de leurs yeux que la République n'a pas à craindre pour l'ordre ou la sécurité générale, même au sein de manifestations gigantesques qui mettent en mouvement vers un même point des masses presque fabuleuses de population, parce que, la République étant l'expression et la sauvegarde des vœux et des intérêts de tous, chaque citoyen est prêt à la défendre au besoin et à réprimer spontanément toute tentative de trouble.

(Moniteur.)

Pièces officielles.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Par décret du gouvernement provisoire en date du 25 avril :
Il sera établi par les soins du ministre des finances, pour être soumis ultérieurement à la sanction de l'assemblée nationale, un bilan général de l'actif et du passif formant le point de départ financier de la République française.

Tous les termes de ce bilan général seront arrêtés à la date du 24 février dernier.

Le ministre des finances et les ministres des divers départements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

— Le gouvernement provisoire,
Considérant que les rassemblements d'Allemands formés dans les départements de l'Est s'organisent et s'arment malgré les prescriptions contraires de l'autorité;

Considérant que ces rassemblements d'étrangers sur un seul point sont une charge pour les populations de ces départements;

Considérant que les gouvernements d'Allemagne ont rouvert leurs frontières à leurs nationaux, qui peuvent y rentrer individuellement et sans armes;

Considérant que ces rassemblements sont un objet d'alarmes et un prétexte d'armement pour les états voisins de la France, et un sujet de malentendu entre l'Allemagne et la République;

Considérant enfin que la paix existe et doit se resserrer entre les états de la confédération germanique et la République, et qu'il ne peut dépendre de la volonté de quelques étrangers armés de dénaturer les sentiments de la France républicaine envers l'Allemagne;

Décrète :
Les rassemblements d'Allemands dans les départements de l'Est seront dissous.

Les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et de la guerre sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en conseil du gouvernement, le 19 avril 1848.

Ce décret est une digne et loyale manifestation de la politique que veut suivre la République; ferme et sincère dans ses déclarations, elle montre à l'Europe que chez elle le désir du maintien de la paix, de la bonne harmonie avec les peuples amis ou bienveillants, repose sur une volonté sérieuse qui ne recule pas devant les mesures mêmes qui peuvent sembler pénibles à ces patriotes étrangers qui n'ont quitté Paris qu'après avoir témoigné de leurs vives sympathies pour la République. La loyauté de la politique républicaine sait se mettre au-dessus de ces considérations, dont elle tient compte dans une certaine limite, mais qui ne peuvent prévaloir sur les principes de droit général en Europe. Tant qu'ils demeurent dans une expression pacifique, elle respecte et honore les vœux, les espérances de ces nationaux exilés; tant qu'ils ont eu besoin de son aide pour se défendre des misères de l'exil, la République le leur a accordé. Mais du moment que ces démonstrations ont pris un caractère hostile pour des nationalités avec lesquelles nous sommes en relations amicales, la République a compris son devoir, et elle l'a accompli avec fermeté. On sait que la République, lorsqu'elle l'a cru nécessaire, a porté avec quelque gloire la question de la liberté sur les champs de bataille; on saura maintenant que, lorsqu'elle offre la paix, elle sait en accepter toutes les conditions légitimes.

— Par décret du gouvernement provisoire rendu en considération des services rendus à l'Etat, dans une longue et honorable carrière, par M. Pons (de l'Hérault),

M. Pons (de l'Hérault) est nommé conseiller d'état en service ordinaire, en remplacement de M. Yanzé, démissionnaire, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— Par arrêté du ministre de l'intérieur, afin d'assurer pour l'avenir la répartition la plus équitable des encouragements accordés aux éditeurs d'ouvrages qui intéressent les lettres et les arts, et afin de donner en même temps aux écrivains et aux artistes un témoignage public de sollicitude,

Art. 1^{er}. Les souscriptions aux ouvrages de littérature, d'art, etc., sont attribuées à la direction de la librairie et des théâtres.

Art. 2. Il sera créé, près la direction de la librairie, un jury d'examen qui désignera au ministre, parmi les ouvrages proposés par les éditeurs et auteurs, ceux auxquels il sera utile de souscrire dans la limite du crédit affecté aux souscriptions.

Art. 3. Ce jury sera composé ainsi qu'il suit :
Le directeur de la librairie, président;

Deux artistes peintres, sculpteurs, etc., et deux hommes de lettres nommés par le ministre;

Deux artistes et deux hommes de lettres choisis par les artistes et les hommes de lettres;

Les fonctions de membre du jury seront purement gratuites.

Art. 4. Le jury sera renouvelé tous les ans.

Art. 5. Le directeur de la librairie pourra se faire remplacer par le chef du bureau de la librairie.

qu'on avait dépassé le village qui nous était destiné, franchirent les fossés qui bordaient la route et allèrent chercher un abri à travers champs. Bientôt je remarquai que le bruit des bidons et des gamelles, dont j'ai parlé, ne se faisait plus entendre; j'en conclus que de ce long chapelet d'individus attachés au caveau de l'obéissance passive il ne restait plus au poste que Chandelle et moi.

J'en préviens ce digne homme.

— C'est ma foi vrai, me dit-il après un instant de silence employé sans doute à interroger l'espace de l'oreille et des yeux.

— Et maintenant, lieutenant, qu'allons-nous faire? D'abord, je vous préviens que je ne vous quitte pas. Avec mes yeux d'albino, comme vous dites, je vois presque aussi bien la nuit que le jour; je veux vous aider à sortir d'embaras.

En parlant ainsi, maître Chandelle, que les ténèbres effrayaient, avait sa sûreté en vue au moins autant que la mienne. Je voulus lui faire comprendre que je l'avais deviné.

— Soit, lui dis-je; mais avant d'aller plus loin, convenons de nos faits. Avous de nous trouver un chemin qui nous mène à quelque ferme dont nous ferons ouvrir la porte; à moi l'œil au guet pour veiller sur les revenants qui seraient tentés de nous surprendre dans notre isolement. N'ai-je pas entendu le cri de la chouette?

— Au nom de Dieu! lieutenant, me dit le Picard en s'approchant vivement de moi, ne parlez pas ainsi des revenants la nuit; ça les fait venir.

— C'est-à-dire, lui répondis-je, que non seulement vous croyez aux revenants, mais que, par-dessus le marché, vous en avez une peur horrible. Entre nous, c'est là dans un soldat une faiblesse qu'une seule chose peut expliquer : vous aurez commis un meurtre... Vous aimez à boire; un jour vous serez enivré, et vous aurez tué un cabaretier... un cabaretier ou un mitron, je ne sais lequel des deux; enfin vous aurez tué quelqu'un.

Je ne voyais pas le visage de l'inculpé, en sorte que je ne pus juger de l'effet de mes paroles que par la véhémence avec laquelle il répondit :

— Par la mort-dieu! lieutenant, osez-vous bien m'accuser d'un assassinat! Un meurtre! rien que cela! Sachez que je n'ai jamais tué personne. Un cabaretier! un mitron! Eh! que ferais-je de la peau de ces gens-là? Si je crois aux revenants, c'est que j'en ai vu, c'est que mon père et ma mère en ont vu, et qu'il est bien permis, j'espère, de croire à ce qu'on voit.

— Alors, à la bonne heure! Prenez que je n'aie rien dit, et ne nous fa-

chez pas. Encore que je n'admets pas qu'on ne tue un homme que pour en avoir la peau, je respecte une croyance fondée sur le témoignage des sens. Vous avez vu des revenants, vous en êtes certain; j'en conclus que vous pouvez me dire s'il est vrai que ces êtres, qui font peur à tant de gens, ne se montrent jamais qu'avec un grand drap blanc sur les os et la face illuminée d'une lumière sinistre.

— Oui... dit Chandelle d'une voix si basse et si troublée que je pus à peine l'entendre.

Les dents lui claquaient d'épouvante.

Je réprimai, non sans peine, une forte envie de rire.

— Allons, allons, ne tremblez pas ainsi. Je suis de ceux sur qui les revenants ne peuvent rien; je les brave et me fais fort de vous garantir de leurs mauvais desseins. Vous voyez que vous ne pouvez mieux faire que d'associer votre fortune à la mienne. Mais un moment; le vent ne nous atteint plus, quoiqu'il souffle toujours; voyez donc si par hasard nous n'en serions pas abrités par une maison.

Chandelle se regarda et dit :

— J'aperçois une masse noire, ce doit être une maison. Avançons; dans un moment nous saurons à quoi nous en tenir.

Nous avançâmes, et, à notre grande joie, nous reconnûmes que nous ne nous étions pas trompés.

— Prenez une pierre, dis-je, et servez-vous-en comme d'un marteau pour réveiller le maître du logis.

— Pourquoi une pierre, lieutenant? N'ai-je pas la crosse de ma clarinette? Laissez-moi faire.

Il prit son fusil des deux mains (c'était ce qu'il entendait par sa clarinette), et lui imprimant un mouvement horizontal :

— Holà! holà! holà! se mit-il à crier à tue-tête en joignant à chaque cri un grand coup de crosse dans la porte.

Une momie du temps des Pharaons se fût éveillée à ce vacarme, s'il eût eu lieu près de sa pyramide.

— Qui... est... là? demanda du dedans une voix mal assurée.

— Deux militaires, répondis-je, que la pluie, la tempête et la nuit obligent à vous demander l'hospitalité. Vous avez dû voir toute la journée des soldats passer devant votre porte.

— En effet, reprit la voix devenue plus ferme. Attendez un peu; je m'hâille, j'allume une lampe, et je suis à vous.

Au bout de deux minutes, la porte s'ouvrit.

— Soyez les bienvenus dans ma pauvre maison, nous dit en nous saluant un homme vêtu en paysan; tout ce qu'elle contient est à votre service.

Chandelle, entré le dernier, referma la porte.

Nous nous trouvions dans une grande pièce ayant la terre battue pour parquet et les tuiles du toit pour plafond. Une huche, une table de sapin et une longue caisse servant de lit composaient tout le mobilier. Deux jambons pendaient à une solive; une petite glace à cadre rouge miroitait au-dessus du manteau de la cheminée entre deux belles plumes de paon s'élevant en éventail. Sur la table, un bouquet de jonquilles sauvages entourées de violettes trempait dans un beau verre de cristal, auprès duquel une tourterelle de Barbarie, que notre tintamarre avait réveillée, lissait mollement ses plumes en nous regardant de temps en temps d'un air gracieux et doux.

Ces détails, la propreté du lieu, le parfum de coquetterie modeste et recueilli qu'on y respirait, me donnèrent la plus favorable idée de notre hôte. Je lui tendis la main, et après l'avoir remercié de son bon accueil :

— Vous voyez, lui dis-je, dans quel état nous sommes; un bon feu est notre premier, notre plus pressant besoin. Veuillez indiquer à ce soldat où est votre bois, et pardonnez-nous d'en user ainsi sans façon; mais le temps nous presse, il est au moins minuit, et nous devons nous remettre en route au point du jour. Le feu est allumé, vous aurez la complaisance de songer à notre souper. Prenez cet argent.

Notre hôte fit un geste de refus.

— Prenez, repris-je, ou nous irons chercher fortune ailleurs. C'est vous montrer assez généreux que de nous prêter votre aide et de nous sacrifier votre repos. Voilà des jambons, vous avez sans doute des œufs, du vin, des noix, de l'eau-de-vie. Nous mettrons tous la main à la pâte. Il faut que dans une heure, bien restaurés et nettoyés de cette fange, nous dormions tous les trois, vous dans votre lit, nous sur la paille devant le feu.

Le paysan s'inclina.

C'était un homme de taille moyenne, aux épaules larges, à la poitrine saillante, à la taille mince et cambrée. Son air était humble. Une expression de douceur mélancolique était empreinte sur son visage osseux et assez large sans être gros; vrai type de paysan basque.

(La suite à un prochain numéro.)

— Le ministre de l'agriculture et du commerce vient de charger une commission spéciale d'examiner sous toutes ses faces la question de l'industrie chevaline en France, et d'indiquer la solution que cette étude ferait juger la plus conforme aux divers et précieux intérêts qui s'y rattachent.

Le nom de chacun des membres appelés à participer à ces importants travaux, et qui ont été pris parmi les agriculteurs, les vétérinaires, les éleveurs, les écuers et les économistes les plus habiles du pays, est une garantie d'indépendance et de savoir, et atteste la sollicitude qui a présidé à la formation de cette commission. Voici le texte de l'arrêté qui l'institue :

« Le ministre de l'agriculture et du commerce, voulant s'éclairer sur toutes les questions relatives à l'industrie chevaline en France, arrête :

» Art. 1^{er}. Une commission est instituée, qui, sous la présidence du ministre de l'agriculture et du commerce, étudiera toutes les questions qui se rattachent : 1^o à la production et à l'élevage du cheval ; 2^o à la manière dont fonctionnent les diverses institutions hippiques actuellement existantes ; 3^o aux meilleurs modes d'intervention directe ou indirecte à mettre en pratique, en vue de hâter l'émancipation de l'industrie particulière, le seul but que l'on doit se proposer d'atteindre.

» Art. 2. Sont nommés membres de cette commission : MM. Devaux, Barillier, Fouquier-d'Herouel, E. Barbier, Camille Beauvais, de Muffler, de Croix, d'Hédouville, de Saint-Vallier, Auguste Lupin, Ivart, Renault, Prince, Bouley jeune, d'Aure, de Lancosne-Brèves, Person, Geoffroy-Villeneuve, Delacour, de Sourdeval, de Turenne, de Blanpre, Lherbette, Luneau, Havin, Fould, Perrot, de Thannberg, Sayot.

» Art. 3. Quatre membres choisis parmi les officiers de cavalerie seront désignés par le ministre de la guerre.

» Art. 4. La commission élira, à son gré, un ou plusieurs vice-présidents, un ou plusieurs secrétaires. M. de Buyl, chef du bureau des haras, assistera aux séances en qualité de vice-secrétaire.

» Art. 5. La commission entrera en séance le 6 mai prochain, et devra dans un bref délai indiquer la solution des questions soumises à son examen. »

— Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 11 avril courant, l'administration centrale des lignes télégraphiques a reçu une nouvelle organisation. Au lieu d'un administrateur en chef et de deux adjoints, il n'y aura plus que deux administrateurs égaux en droits et en autorité.

Les citoyens Flocon, ancien administrateur-adjoint, et Lemaître jeune, directeur à Toulon, sont nommés administrateurs des lignes télégraphiques.

Le citoyen Decheppé, directeur à Lyon, est appelé à Paris en qualité de chef du cabinet des dépêches.

Affaires de Suisse.

BERNE, 24 avril. — Nous regrettons d'avoir à constater que la diète est restée fort au-dessous de sa mission et de la bonne renommée qu'elle s'était faite l'année dernière. Pour que sa politique ou plutôt pour que son imprévoyance ne se trouve pas grandement en défaut, il faut un concours de circonstances les plus heureuses ; il faut que l'Autriche se trouve complètement réduite à l'impuissance et que Radetzki soit complètement battu par les Italiens. Nous ne demandons pas mieux que la grande lutte se termine de cette façon ; mais encore nous aurons montré à l'Europe (et c'est là notre vif regret) que si nous avons battu le Sonderbund, c'est que l'on y a été poussé par un intérêt intérieur plutôt que par la force, la grandeur d'un principe. Nous n'avons abattu le Sonderbund que les avant-postes. C'est dans les plaines où Napoléon se couvrit tant de fois de gloire que le Sonderbund en personne va livrer sa grande bataille. Nous y faisons défaut !... Quelques poignées de braves sont là néanmoins pour attester que le peuple suisse comprend les grandes choses.

Nous avions rêvé pour la Suisse une ère de grandeur et de prospérité. Est-ce nous qui nous nous trompons ? Evidemment non. Nous avons compris la neutralité suisse tant que nous avons été sous l'égide des traités de 1815 et des cordons absolutistes ou réactionnaires qu'on avait tirés autour de nous. Dans la situation nouvelle où nous sommes, pouvons-nous rester dans l'inaction, continuer la politique que nous imposaient Louis-Philippe et Metternich ? Ne serait-ce pas nous placer dans le plus fâcheux isolement ? N'aurions-nous pas l'air de faire les affaires de l'Autriche ?

Même au point de vue de la neutralité, il y avait évidemment quelque chose à faire. Il est aux frontières des Grisons un passage important qui sauvegarderait cette même neutralité. Si l'Autriche pouvait reprendre l'offensive, elle pourrait à son aise jeter des troupes en Lombardie par le Tyrol et l'Engadine. Que faisons-nous ? Que font les partisans de la neutralité quand même et ceux de la neutralité possible ? Absolument rien. On y a envoyé un colonel pour inspecter le pays fort connu et par lequel un corps de Français a pénétré en Italie il y a près de 50 ans. Nous laissons nos frontières sans défense au moment où le Sonderbund autrichien pourrait les envahir d'un jour à l'autre.

Nous espérons bien que l'Autriche sera vaincue. Mais toujours sera-t-il évident que la diète — nous ne disons pas la Suisse — aura refusé de concourir à ce grand résultat, et qu'elle aura ménagé l'implacable ennemi qui, l'année dernière encore, fournissait la mitraille qui a tué nos soldats à Gislighon et dans l'Entlibuch. Aujourd'hui une démonstration armée de la Suisse aurait promptement mis terme à une lutte sanglante et pleine de dangers pour nous qui sommes si exposés à subir le contre-coup de la défaite des Italiens. Plus tard, si notre concours devient nécessaire, si un cri d'indignation parcourant tous nos cantons arme les Suisses contre leur ennemi, nous nous trouverons en présence d'un ennemi fier de ses succès et beaucoup plus dangereux.

Telle est l'alternative dans laquelle nous place une conduite assurément imprévoyante.

(La Suisse.)

Afrique française.

Les troubles qui avaient éclaté chez les Beni-Hassen et chez les Righas (subdivision de Medeah) sont aujourd'hui entièrement apaisés.

M. le général Marey s'était porté le 12 avril chez les Righas. Là, il exigea immédiatement la remise des agitateurs qui avaient excité une violente opposition contre le kaid, leur imposa une somme de 40,000 boudjous et de 2,500 pour ceux qui, sans être hostiles au kaid, avaient gardé une coupable neutralité. Les conditions furent immédiatement remplies, et, à la date du 14, les Beni-Hassen étaient venus également au camp du général pour faire acte de soumission.

M. le général Marey ne voulait accorder le pardon qu'à la condition que les assassins d'un juif tué près de Medeah et ceux d'un soldat du train lui fussent livrés, que chacune des huit fractions des Beni-Hassen payât une amende considérable, et qu'enfin tous les Beni-Hassen se rendissent à discrétion.

Le 17, toutes les conditions étaient remplies, et tous les Beni-Hassen, hommes, femmes, enfants, tentes, bétail, étaient venus autour de son camp se livrer sans armes. Les chefs étaient envoyés à Medeah avec une escorte suffisante, les trois assassins étaient livrés, les amen-

des exigées allaient être payées, tout était rentré dans l'ordre le plus complet, et notre autorité recevait une nouvelle consécration de la promptitude avec laquelle une première tentative d'agitation avait été comprimée.

— On écrit d'Orléansville :

« Un chérif de l'ordre de Mulcy-Tayeb, qui répandait des lettres de révolte chez les Sheah et annonçait que le dernier jour des Français était venu, a été arrêté par le kaid El-Abib-Bou-Meddin. Comme il cherchait à s'échapper des mains des gardes qui le conduisaient à Orléansville, il a été blessé mortellement et a succombé immédiatement.

» Le zekkat se paie partout sans opposition. »

— Une somme de 460 f. 66 c., destinée aux blessés de février, a été envoyée par les habitants de Bougie à M. le gouverneur-général, qui s'est empressé de l'adresser à M. le maire de Paris.

— Les habitants de Tlemcen ont adressé à M. le ministre de l'intérieur la somme de 2,460 f. 40 c., montant d'une souscription ouverte par eux au profit des veuves et des orphelins des citoyens tués dans les journées des 22, 23 et 24 février, et de ceux qui ont été blessés dans ces mêmes journées.

— Le 26 avril, le ministre de la marine a reçu, par le chargé d'affaires de France à Venezuela et par le commandant du bâtiment lui-même, la triste nouvelle de la perte de la corvette la Boussole, naufragée sur le petit Curaçao le 4 mars 1848.

Chronique.

Hier soir, trois militaires buvaient dans une maison de tolérance à la Guillotière, lorsqu'une querelle s'engagea entre eux et le chef de l'établissement à propos du paiement. Les tabourets, les verres, les cruches de bière volèrent en éclats, et les militaires, moins nombreux et par conséquent moins forts, ne sortirent de la maison que la figure en sang.

Nous ne saurions trop engager les militaires à éviter ces lieux funestes à la santé et à la moralité de l'homme ; les rixes qui y ont lieu à chaque instant prouvent dans quel degré d'abaissement tombent ceux qui les fréquentent.

— Hier on a planté un arbre de la liberté sur la place Montazet, en face du pont Tilsitt, et le matin un autre place du Port-Sablot, même quartier. Tous les habitants ont fêté avec enthousiasme le signe de l'ère nouvelle et glorieuse qui s'ouvre devant nous.

— On a opéré hier une visite domiciliaire dans la maison des jésuites, rue Sala. Nous en ignorons le résultat.

— Un détachement de lanciers est passé hier à Lyon, se rendant à son cantonnement ; la garde nationale l'a escorté dans le trajet qu'il a fait dans notre ville.

— On nous écrit de Tarare :

« Hier 24, un arbre de la liberté a été planté à Pontcharra ; il a 70 pieds de hauteur, et est surmonté d'un beau bonnet phrygien, avec une statue d'une déesse de la Liberté. La fête était belle ; une maladie a empêché M. le maire d'y assister activement, mais il a été conduit sur les lieux où l'arbre a été planté, et de la fenêtre de la maison voisine il a salué au cri de *Vive la République* ! Notre musique assistait à la solennité ; elle a joué la *Marseillaise*, le *Chant du Départ* et le *Chant des Girondins*. Environ quatre-vingts enfants de cinq à dix ans marchaient en colonne, avec un drapeau et un tambour en tête, en fort bon ordre, et ont contribué à donner de l'intérêt à la cérémonie.

» On a remarqué l'absence du curé et du vicaire, qui pourtant avaient été invités à y assister ; tous les sincères patriotes en ont été peiné. »

— Le 20 avril, pendant la messe, entre dix et onze heures, trois inconnus armés d'énormes bâtons se présentèrent au portail à grille de M. Bonnevais, maire de Saint-Nizier d'Azergues, demandant à lui parler. Benoite Geoffroy, sa domestique, âgée de 22 ans, qui était seule au logis, répondit que son maître était à la messe. Ces hommes manifestèrent ensuite le désir d'allumer leur pipe. La domestique refusa d'ouvrir le portail ; ils l'assurèrent qu'aucun mal ne lui serait fait, mais cette courageuse fille persista dans son refus. *Bon gré ou mal gré, tu ouvriras, et tout à l'heure tu ne veux pas tant parler*, lui dit-on en lui adressant mille injures. Elle osa répondre à ces furieux que, fussent-ils dix, ils n'entreraient pas, qu'elle se servirait des armes de la maison, et aussitôt elle saisit un fusil chargé et le tira à travers la fenêtre fermée. A cette détonation, les trois hommes, qui n'étaient certainement que des voleurs, prirent la fuite. La fille Geoffroy en fut quitte pour un peu de frayeur et une légère blessure à la main, blessure faite par un éclat de la vitre que le plomb avait traversée.

Un pareil trait de courage, dans un moment où les malfaiteurs se montrent audacieux, mérite certainement une grande publicité.

— Voici l'état des objets offerts pour la souscription patriotique par les dames de Saint-Charles :

Six couverts en argent ; trois timbales en argent ; onze montres en argent ; une tabatière en écaïlle, garnie en argent ; deux cuillères à café ; deux crochets de ciseaux, en argent ; une montre de lunettes, en argent ; vingt-trois dés à coudre en argent ; huit anneaux en argent ; trois croix en argent ; un porte-plume en argent ; une chaîne de ciseaux, en argent ; trois chaînes de col, en argent ; une montre en or, vieux modèle ; deux croix en or ; une paire de boucles d'oreilles en or ; dix anneaux en or ; deux petites chaînes formant bracelet, en or ; une chaîne en or, brisée, d'environ 60 centimètres, deux fermoirs de chaîne, aussi en or ; un petit médaillon (forme de cœur) en or.

Ces objets ont été déposés entre les mains de M. le maire par le citoyen Séon (Claude), lieutenant de la garde nationale.

— On nous écrit de Cette, le 24 avril :

« Abd-el-Kader est arrivé ce soir, à sept heures, à bord du bateau à vapeur de l'Etat le *Minos*. Il part demain matin pour Toulouse, à bord d'une barque de poste sur le canal du Midi. »

Au rédacteur du Censeur.
« Lyon, 27 avril 1848.

« Monsieur, »

« Le *Courrier de Lyon*, dans son numéro du 27 avril, reproduit un article de la *Gazette* sur une garnison de voraces mise à bord du bateau à vapeur le *Vautour*. Ces deux journaux ne doivent pas ignorer les faits.

« C'est le 29 mars que, sur la demande faite par le citoyen Perret à M. Arago, demande autorisée par les directeurs des bateaux à vapeur, qu'un poste a été établi sur le bateau le *Vautour*. Je ne crains pas de dire que MM. les directeurs des bateaux à vapeur démentent dans son entier cet article, qui ne peut être dicté que par la malveillance.

« L'impôt à cet égard que supporte la compagnie est de sa part tout volontaire et ne lui a pas été imposé.

» Agréez, etc. »

PERRET. »

Monsieur le rédacteur, »

Nous vous adressons la présente avec prière de l'insérer dans votre estimable journal.

Nous avons été et nous sommes vivement affligés de voir que MM. les officiers de la garde nationale adoptent l'épaulette à bouillon brillant, qui ne date que du règne honteux de Louis-Philippe, tandis que les officiers de nos glorieuses armées de la République et de l'Empire portaient l'épaulette à franges à grains d'épinard, moins luxueuse à la vérité, mais rappelant d'immortels souvenirs.

Agréez, etc. Plusieurs de vos abonnés et lecteurs assidus, tous anciens militaires.

Condition des soies du 27 avril. — Ouvrées, 18 ballots. Grèges, 1 ballot. Dernier numéro, 349.

Spectacles du 28 avril 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Closerie des Genêts, drame en cinq actes et onze tableaux.

Ceux de nos anciens souscripteurs dont l'abonnement échut le 15 avril a été prorogé jusqu'au 30 avril, pour leur tenir compte de la différence de l'ancien prix d'avec le nouveau, sont priés de nous faire passer le montant du renouvellement de leur souscription en un mandat sur la poste ou sur une maison de commerce de notre ville, s'ils désirent continuer à recevoir notre journal.

Les abonnements qui devaient finir le 30 avril sont prorogés jusqu'au 31 mai.

Nouvelles diverses.

Le 25 avril, à midi, les eaux de la Seine marquaient 6 mètres 40 centimètres aux échelles du pont National.

En ce moment, la Seine a l'aspect de lacs immenses au-dessus et au-dessous de la capitale.

Toutes les plaines basses sont submergées.

A Chatou, la Seine a plus d'une lieue de large.

— Parmi les dotations conservées par la révolution de 1830, un journal cite les suivantes :

Le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, porté sur l'état général des donataires pour une rente de 20,000 fr. inscrite au grand-livre et affectée, par ordonnance royale du 27 septembre 1814, sur les fonds du domaine extraordinaire de l'empereur.

Le comte de Blacas, grand-maitre de la garde-robe, est porté pour la même somme.

Le duc de la Châtre, premier gentilhomme de la chambre, idem.

Le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre, idem.

Le grand écuyer de France (le prince de Lambesc, résidant à l'étranger) est porté pour une rente de 100,000 fr.

Le duc de Richelieu, premier gentilhomme de la chambre, pour une rente de 20,000 fr.

Talleyrand, prince de Bénévent, grand-chambellan, pour une rente de 100,000 fr.

Et le cardinal de Talleyrand-Périgord, grand-aumônier, pour une rente de 100,000 fr.

— On vient de distribuer au parlement anglais un état du revenu et de la dépense de la Grande-Bretagne pendant l'année financière qui vient de finir le 5 avril 1848. Le total des recettes s'est élevé à 4,300,533,850 f. Le total des dépenses a été de 4,380,050,620 f. L'excédant des dépenses sur les recettes a donc dépassé 80 millions.

L'intérêt de la dette permanente s'élève à 599 millions. Les annuités temporaires s'élèvent à 96 millions. Ainsi, pour pouvoir seulement au service annuel de la dette consolidée, le gouvernement anglais est obligé de prélever sur ses recettes près de sept cents millions.

Les dépenses navales et militaires ne se montent pas à moins de 456 millions. La dette permanente et les armements permanents absorbent donc à eux seuls un milliard cent cinquante millions !

Bourse de Paris du 26 avril 1848.

Le résultat des élections de Paris, connu jusqu'à présent, a produit un excellent effet sur les fonds. Le 5 0/0 est monté de 3 f., le 3 de 3 f. 25 c.

Les actions de la Banque sont montées de 170 f.

L'escompte sur les bons du Trésor est tombé à 37 f.

Sur les chemins de fer, il y a une hausse de 31 f. sur Paris à Orléans, de 50 f. sur Paris à Rouen, de 20 f. sur Avignon à Marseille, et de 22 f. 50 c. sur le chemin du Centre. Sur les autres valeurs, la hausse a été peu importante.

	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français.	41 75	44 50
Quatre pour cent français.	»	»
Quatre et demi pour cent.	»	»
Cinq pour cent français.	63 50	65
Quatre et demi pour cent belge.	»	»
Cinq pour cent belge (1842).	63 1/2	»
Récépissé Rothschild.	»	»
Cinq pour cent romain.	35	34 1/2
Cinq pour cent napolitain.	33 1/2	»
Banque de France.	1500	»
Obligations de Paris.	1050	»
Bons du Trésor.	57	»
Trois pour cent espagnol.	»	»
Banque belge.	»	»
Saint-Germain.	»	»
Versailles (rive droite).	415	417 50
Versailles (rive gauche).	410	402 50
Paris à Orléans.	520	570
Paris à Rouen.	375	425
Rouen au Havre.	205	207 50
Avignon à Marseille.	210	225
Strasbourg à Bâle.	85	87 50
Orléans à Vierzon.	257 50	257 50
Orléans à Bordeaux.	395	»
Chemin du Nord.	360	362 50
Paris à Strasbourg.	555	555
Tours à Nantes.	545	545
Paris à Lyon.	513 75	511 25

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 28 avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Avignon à Marseille.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon.	512 50	510	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire.	215	212 50	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

Nouvelles Étrangères.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Malgré l'échec éprouvé par les insurgés le 20 de ce mois, échec qui, dans le grand-duché de Bade, la colonne qui, après sa retraite de Kandern, était arrivée à Schopfheim, s'est augmentée jusqu'à 3 ou 4,000 hommes et s'est jetée dans les montagnes pour se réunir à Hecker, qui s'était retiré vers Steinen. Comme les Hessois poursuivaient les républicains avec de la cavalerie, ceux-ci ont démolé le pont de Wiesen à Steinen, et se sont dirigés vers Hisingen, dans la vallée du Rhin.

Les troupes se sont aussi retirées, de manière que la vallée de Wiesen est restée ouverte, surtout depuis le départ des troupes qui étaient chargées de défendre le passage du Rhin vis-à-vis de Huningue. Elles avaient dirigé de la grosse artillerie vers le Rhin; mais du côté français on leur fit signifier que s'ils ne se retiraient pas immédiatement, on braquerait des canons contre eux.

CARLSRUHE, 23 avril.—Le général Hoffmann, président du ministère de la guerre, est parti pour le Haut-Rhin afin de prendre le commandement des troupes badoises.

FRIBOURG, 22 avril.—Une réunion populaire armée a eu lieu aujourd'hui. Les militaires s'étaient tous retirés de la ville. L'assemblée a proclamé la république, et il s'est formé immédiatement de nombreux corps francs armés de faux et de fusils, qui occupèrent tous les postes. Une voiture chargée de vivres destinés à un bataillon de Hessois campé dans les environs a été prise.

Du 23 au matin.—La nuit s'est passée tranquillement. D'heure en heure, on voyait entrer des détachements pour se réunir à Hecker, dont l'arrivée était attendue d'un instant à l'autre. La ville est cernée par un grand nombre de troupes.

BALE, 24 avril.—Les républicains commandés par Siegler ont marché par la vallée de Wiesen, par Schönenau et le Val-d'Enfer sur Fribourg. Ils ont reçu en route beaucoup de renforts.

De tous côtés des hommes armés accourent vers Fribourg, tandis qu'une grande colonne traverse le Val-d'Enfer. Par contre, le nombre des troupes autour de Fribourg augmente aussi. Vingt-quatre pièces de canon sont dirigées sur la ville. Hier dimanche après midi, vers quatre heures, on entendait des décharges de mousqueterie et d'artillerie.

P. S.—Une lettre de Fribourg que nous recevons lundi soir contient les détails suivants sur les événements dont cette ville a été le théâtre dimanche :

FRIBOURG, le 23 avril au matin.—C'est au bruit incessant des coups de canon et de la fusillade que je vous adresse à la hâte les quelques lignes suivantes :

Hecker, à la tête de son corps franc, vient d'arriver aux environs de la Carthouze, à une demi-lieue de Fribourg, route qui conduit de cette ville au Val-d'Enfer, et y livre en ce moment un combat très acharné contre les troupes hessoises. On vient d'apporter ici le cadavre d'un vieillard, porte-drapeau des corps francs, qui, après avoir eu la jambe emportée par un boulet de canon, fut encore complètement mis en pièces par un soldat badois.

Dans la réunion populaire qui a eu lieu hier samedi à Fribourg, il y avait environ 3,000 hommes armés qui voulaient se joindre à Hecker, mais qui ne purent exécuter leur jonction. On est occupé en ce moment à barricader les portes de la ville.

Le tocsin ne cesse de sonner en ville et dans les villages des environs; on entend, sans discontinuer, les coups de canon et la fusillade. M. de Langsdorf, étudiant, se met à la tête des corps francs qui viennent de la campagne pour se joindre à ceux de la ville dans le but de renforcer l'armée de Hecker.

C'est un spectacle déchirant de voir tant de vieillards armés se joindre aux corps francs, épuiser leurs dernières forces pour la sainte cause de la liberté. Les soldats hessois sont dans le découragement et se conduisent généralement avec moins de barbarie que les soldats badois, qui n'hésitent pas à massacrer leurs propres pères et frères.

On vient de transporter en ville un grand nombre de blessés. Les coups de canon se succèdent et sont plus considérables; ils s'approchent de plus en plus vers la ville.

Je suspends ma lettre afin de vous la faire parvenir le plus promptement possible.

Au moment de clore, j'apprends que des canons sont braqués contre la ville. Toute la nuit dernière il y avait des feux allumés sur les montagnes, afin d'appeler au secours les Allemands que l'on attend de Suisse et de France.

Note de la rédaction.—Nous ajouterons à cette lettre que, d'après les récits de voyageurs, la lutte engagée dimanche n'aurait eu aucun résultat décisif. Elle a dû recommencer lundi avec de nouvelles troupes auxiliaires que le gouvernement badois dirigeait de toutes parts contre Fribourg.

Mais les insurgés, à leur tour, ont dû recevoir du secours. Des lettres de la Suisse annoncent qu'un grand nombre d'ouvriers allemands établis en Suisse ont traversé samedi et dimanche le canton de Bâle-Campagne pour entrer dans le grand-duché de Bade, et que, dans la nuit de dimanche à lundi, environ mille Allemands qui avaient quitté Strasbourg la semaine dernière et qui se concentraient vers Huningue avaient réussi à passer le Rhin, entièrement dégaré de troupes de ce côté par suite de la diversion opérée par Hecker, et devaient marcher sur Fribourg.

Enfin, pendant la journée de lundi, les convois du chemin de fer ont ramené vers Rastatt de nombreux soldats hessois blessés.

Pour peu que la lutte continue, elle prendra un tout autre caractère. La présence des Hessois exaspère la population badoise, et un soulèvement contre les étrangers, comme on les appelle, menace de devenir général.

(Courrier du Bas-Rhin.)

—Le 24 avril aura été, pour le pays de Bade et peut-être pour toute l'Allemagne, une journée néfaste. Les corps francs républicains s'étaient portés de divers points vers Fribourg. Déjà dans la soirée de dimanche, ainsi que nous l'avons annoncé, un combat a été livré, mais il n'avait amené aucun résultat. La troupe s'est retirée à une lieue de la ville. Le 24, après

d'inutiles négociations, le combat s'engagea de nouveau.

Les troupes s'étaient emparées de la ville, mais en dehors la lutte continuait; les corps francs, qui occupaient les hauteurs et la forêt, firent de nombreuses décharges, et l'on entendait encore vers le soir des coups de canon qui se succédaient sans interruption.

Ces nouvelles sont en partie confirmées par le bulletin suivant que vient de publier le gouvernement badois sous la date du 24 avril :

« Hier, entre trois et quatre heures du soir, au moment où les troupes commandées par le général Hoffmann allaient entrer dans Fribourg, la colonne des insurgés qui s'était formée à Todtnau est descendue des hauteurs de Gündersthal. Les troupes se retournèrent aussitôt contre elle. La fusillade a duré de quatre à sept heures.

Les rebelles ont été mis en fuite. Après avoir bivouaqué dans les environs de Fribourg, les troupes se sont dirigées ce matin sur cette ville, dont les portes étaient barricadées. Des coups de fusils s'étant engagés aux entrées de la ville; le canon fut tiré sur elle.

A onze heures et demie les troupes avaient enlevé les barricades, et elles ont pu pénétrer dans la ville, dont les rebelles sont parvenus à s'échapper. Fribourg est aujourd'hui au pouvoir des troupes; tout est tranquille.

Signé **HECK.** »

D'un autre côté, nous recevons de Bâle les nouvelles suivantes en date du 23 avril :

« Les corps francs s'étaient barricadés sur plusieurs points de la ville qui étaient en leur pouvoir. Ils furent expulsés de leur position à grands coups de canon. L'hôtel du Paon qu'ils occupaient et la rue des Jésuites furent, à plusieurs reprises, balayés à coups de mitraille. La ville, selon toute apparence, a dû beaucoup souffrir, malgré son attitude neutre. Dans les environs du chemin de fer, le combat était très acharné.

Les troupes étaient déjà en possession de la ville vers midi; mais le combat au dehors continuait toujours, et on entendait encore des coups de canon dans la soirée.

Les Allemands venus de France, au nombre de 4,000 à 3,000 environ, ont, à ce qu'on présume, traversé le Rhin près de Kems. Hecker doit être du nombre. Nous n'avons pu savoir avec certitude ce qu'est devenue cette troupe. »

P. S.—Un des chefs des corps francs républicains nous communique à l'instant les détails qui suivent :

« Dimanche soir 23 avril, après un combat de plusieurs heures, les troupes se sont retirées dans la direction de Saint-George. Des barricades furent élevées pendant la nuit par les Fribourgeois, qui fortifièrent aussi plusieurs points de la ville. Le Predigerthor, le Schwabenthor, les portes de Brisach, des Souabes et le Zœrgerthor étaient barricadés et protégés par des canons.

Lundi matin, entre huit et neuf heures, les troupes de Nassau, les Hessois, les Badois et les Bavares, au nombre de 12,000 hommes et 40 canons, arrivèrent devant Fribourg, entourèrent la ville et commencèrent leur attaque sur tous les points à la fois.

Le combat le plus acharné fut livré à la porte de Brisach; il ne cessa que quand les défenseurs de cette barricade, au nombre de 80 environ, furent tombés.

On se battait encore à cette porte quand de tous côtés déjà les troupes pénétraient dans la ville. Les corps francs furent alors attaqués par derrière, et c'est ainsi que se termina ce combat qui dura près de trois heures, et qui fut soutenu seulement par 800 hommes mal armés et manquant de munitions contre un régiment de chasseurs, un régiment de cuirassiers, un régiment de dragons, un régiment de cheval-légers, contre toute la brigade d'artillerie badoise et les canons des Hessois et des Nassoviens. Presque tous les combattants étaient des paysans des environs, des ouvriers et des *turner* (1).

Plus de la moitié des corps francs ont péri martyrs de la liberté à Fribourg; d'autres ont été mis en déroute. Ceux qui furent pris les armes à la main ont été maltraités d'une manière affreuse et immédiatement fusillés. C'est à peine si, sur les 800 ou 1,000 combattants, 200 ont pu s'échapper à travers les lignes ennemies pour regagner la troupe de Sigel, dont l'approche était attendue.

Sigel, en effet, avançait du côté de Fribourg, vers quatre heures, avec 5,000 hommes; mais il était trop tard! Les troupes se dirigèrent, immédiatement après leur entrée en ville, et au pas de charge, vers la colonne de Sigel, qui s'approchait au bruit du canon. Le combat recommença, mais le fugitif Engler, arrivé ici ce soir, qui nous communique ces détails, qui a lui-même pris une part active au combat, et qui a vu tomber son frère, n'a pu donner des renseignements précis sur l'issue du combat. » (Idem.)

SUISSE.

COIRE (Grisons), 16 avril.—D'après une nouvelle qui vient d'arriver de l'Engadine-Basse (frontière du Tyrol), on y craindrait qu'un détachement de l'armée lombarde ne tentât de passer sur notre territoire pour entrer dans le Tyrol. Dans de telles circonstances, le gouvernement, de concert avec le colonel Gerwer, chargé du commandement fédéral des troupes destinées à la garde de nos frontières, a résolu de mettre sur-le-champ un bataillon sur pied et de le diriger sur les frontières du Tyrol. Le directeur fédéral va être prévenu de cette mesure.

SCHWYTZ.—Le conseil exécutif a supprimé la fête qui avait lieu le lundi de Pâques en mémoire de la victoire remportée sur les corps francs.

FRIBOURG.—Voici l'arrêté d'exécution du décret relatif aux couvents :

« Art. 1^{er}. Les conventuels d'Hauterive, de la Part-Dieu et du couvent des Augustins, et tout le personnel de ces établissements, quitteront leurs monastères respectifs d'ici au 10 mai prochain, à l'exception de ceux d'entre eux que le gouvernement pourrait désigner pour la desservance du culte dans les églises de ces monastères.

« Art. 2. Chaque conventuel recevra à sa sortie du monastère une subvention pour vêtements et premiers frais d'établissement. Elle sera de 400 f. pour les pères, de 300 f. pour les frères et de 50 f. pour les novices. Les conventuels pourront disposer de ceux des meubles qui sont dûment constatés être leur propriété personnelle.

(1) Le mot *turner* signifie proprement jeunes gens qui s'exercent à la gymnastique; mais, dans le cas présent, ce mot désigne les partisans d'une république allemande.

« Art. 3. Ils devront quitter les habits ou signes distinctifs de leur ordre, et ne pourront habiter la même maison au nombre de deux ou plusieurs individus. »

« Art. 4. Ils indiqueront au préfet respectif le choix de leur nouveau domicile. »

« Art. 5. Le gouvernement pourra les appeler soit à des bénéfices vacants et à d'autres services ecclésiastiques, ou à leur desservance, soit à des emplois dans l'instruction publique. »

« Art. 6. Les RR. PP. capucins étrangers, appelés à quitter le canton en vertu de l'art. 7, recevront chacun un vaticat de 40 liv. Ils quitteront le canton d'ici au 10 mai prochain. »

« Art. 7. L'administration des biens de tous les couvents est remise entre les mains de la direction des finances et de la direction des travaux publics, chacune en ce qui la concerne, avec obligation d'une comptabilité séparée. Un portier ou surveillant spécial sera établi dans chaque couvent. »

« Art. 8. Un exemplaire de la loi avec l'arrêté d'exécution sera remis à chaque maison intéressée. »

ESPAGNE.

Narvaez commence à devenir un peu plus humain. L'ordre a été donné par ce brave général à ses alguazils de fusiller tout ce qui se trouverait dans les rues de Madrid, hommes ou femmes, à la première alerte.

Au reste, cette ville est tranquille. On a enfin découvert l'origine de l'alarme du 13 : une mule qui s'était échappée de la fontaine de la rue de Tolède, avait suffi pour mettre en fuite la foule qui se sauvait en poussant des cris de terreur. Il y avait en même temps un léger incendie dans la rue de la Visitation, et comme la troupe était accourue en toute hâte, selon sa coutume, cela n'avait pas peu contribué à prolonger l'inquiétude dans la population de ce quartier.

BELGIQUE.

On écrit de Hasselt :

« Il est vraiment inconcevable que le gouvernement ne prenne pas à cœur de remédier aux inondations du Schuylensbrouk, qui se trouve encore en ce moment entièrement sous les eaux. »

« Différentes ruptures dans les digues du Démer se sont faites depuis quelques jours, de manière que la masse d'eau augmente tous les jours. »

« Aujourd'hui il s'agit de commencer la semaille d'avoine et une grande plantation de pommes de terre dans plusieurs parties du Brouk; mais on sera forcé d'y renoncer. »

DANEMARK.

On écrit de Rendsbourg (Schleswig-Holstein), le 18 avril :

« On dit que le roi de Danemark retourne à Copenhague. De sérieuses inquiétudes lui font considérer sa présence comme nécessaire dans cette capitale. Les négociations du Danemark avec la Russie pour obtenir l'appui de celle-ci contre l'Allemagne n'ont eu jusqu'ici aucun résultat. »

« D'après un journal danois, les troupes danoises ont eu un engagement très vif avec les paysans d'Angeln, qui s'étaient joints aux insurgés; les paysans ont été battus; on leur a pris beaucoup de monde, des armes, des chevaux et des bagages. »

La Gazette de Flensburg confirme cette nouvelle en disant que le nombre des prisonniers, qui, le 10, dépassait 7,000, s'élève maintenant à plus de 10,000.

SUÈDE.

Les nouvelles de Stockholm du 11 avril annoncent qu'un changement complet de ministère vient d'avoir lieu en Suède. Tous les ministres ont résigné leurs portefeuilles, et ont été remplacés comme suit :

Le comte Gustave Sparre, ministre de la justice ;
Le baron Gustave Nils, A. A. Stjerneld, ministre des affaires étrangères ;
L'adjudant-général de Hohenhausen, ministre de la guerre ;
Le colonel Ehrenstam, ministre de la marine ;
M. Anders-Peters Sandströmer, ministre des finances ;
Le professeur Paul Genberg, ministre des cultes ;
MM. Nils Frédéric Wallenstein et Claes Euhraim Gunther, conseillers d'état sans portefeuilles.

Les ministres démissionnaires sont presque tous nommés à de hauts emplois.

CHINE.

Nous avons reçu les journaux de la Chine jusqu'à la date du 28 février. La seule nouvelle de quelque intérêt qu'ils nous transmettent, c'est le congé obtenu par le vice-roi Ki-Ying pour cause de santé. Aucune correspondance ne semble croire que ce congé cache une destitution; loin de là, l'influence du vice-roi à la cour passe pour être plus puissante que jamais, et l'on ne doute pas que sa présence à Pékin ne doive encore augmenter son crédit. Malgré les reproches que l'on a pu, en quelques occasions, adresser à la sincérité de ce personnage, on ne le voit pas partir de Canton sans quelque inquiétude. On sait qu'au fond il était bien convaincu de la nécessité pour le gouvernement chinois de vivre en bonne harmonie avec les Européens, on sait que le but de sa politique a toujours été le maintien de la paix, et l'on craint, non sans quelque raison peut-être, que son successeur ne soit pas aussi sage que lui.

La fête du nouvel an chinois s'est passée tranquillement sous tous les rapports. Cette année, comme d'ordinaire, c'a été une époque de mortel saison pour les affaires; mais ce qui est remarquable avec plaisir, c'est qu'elle n'a été suivie d'aucune déclaration de faillite parmi les négociants de marque chinois. On sait qu'en Chine tous les comptes sans exception doivent être soldés à la fin de l'année, et que par suite c'est le moment où d'ordinaire éclatent les faillites. L'année dernière elles avaient été assez nombreuses; cette année, heureusement, on n'a aucun sinistre important à enregistrer.

A Hong-Kong, ce temps de loisir a été employé en fêtes; les courses du printemps ont été fort brillantes, et les banquets très nombreux. Par les récits que publient les journaux, nous voyons que le commandant et les officiers de la corvette la *Bayonnaise*, alors présente au port de Hong-Kong, ont été hospitalièrement invités dans ces diverses occasions.

Le consul de France à Shanghai, M. Ch. de Montigny, est arrivé avec sa famille à son poste dans le courant du mois de février.

Le Gérant responsable, **M. MURAT.**

—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulaille, 10.

Etude de M^e Deloche, notaire à Lyon, quai Saint-Antoine, n^o 11.

VENTE aux enchères publiques, le samedi 29 avril 1848, à midi, du matériel d'une imprimerie typographique et lithographique exploitée à Lyon, place de la Charité, et dépendant de la société dissoute Constant Jacottet et C^e.

Cette vente aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e Deloche, notaire, dépositaire du cahier des charges. (2691)

AVIS. On demande un maître d'études muni de bons certificats.

S'adresser chez M. Machieraldo, opticien, place du Collège. (1927)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PÂTE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 4 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3526)

Sirop et Pâte

DE MOU DE VEAU
AU LICHEN D'ISLANDE

rouement et les MAUX de GORGE, les catarrhes et les maladies de poitrine. — 2 f. 50 c. le flacon, 1 f. 50 c. la boîte. Dépôts, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. — On refusera tous flacons ou boîtes qui ne porteront pas ma signature :

COPAHINE-MECE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Cullerier, méd. en chef de l'Hôp. des Vénérables, ainsi les premiers méd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Sou. il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (1740)

AVIS AUX LECTEURS DE JOURNAUX.

Nouveau Cabinet de Lecture, où l'on trouve tous les journaux, quai de la Liberté, n^o 35, ci-devant quai d'Orléans. (1925)

AVIS

Dans l'Etablissement agricole de Surville, près Saint-Jean-de-Dieu, à Saint-Fonds, il se trouve deux étalons percherons départementaux pour l'amélioration de la race chevaline. On y tient aussi pen-

de **PAUL GAGE**, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

rouement et les MAUX de GORGE, les catarrhes et les maladies de poitrine. — 2 f. 50 c. le flacon, 1 f. 50 c. la boîte. (7652)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Croizat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENoble, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A YAIN, chez M. Barrier, et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

sion de chevaux pour le vert et pour le sec. (1928)

PASTILLES DE MINISTRE.

BONBON PECTORAL.
Composé de végétaux gommeux et calmants. Remède pour les irritations de l'estomac et de la poitrine. — Place Bellecour, 12. — 1 f. la boîte. (3461)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infail-
lible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.
Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.

Par le **Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.**
Extrait du CODEX MÉDICAMENTAIRE, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.
S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE **Rue Palais-Grillet, 23.**